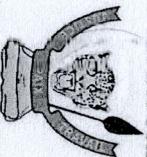


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 132/2023

A L'ADECO ASBL

Après avoir reçu le Convention n° 7345/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclu avec le Bureau Central de Coordination "BCECO", pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent vingt-et-un mille cent cinq, quatre centimes (USD 821.105,04) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille sept cent quarante-sept, septante-quatre centimes (USD 5.747,74).

Fait à Kinshasa, le 31/07/2023.

Pour servir et A A OFFICE que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. L. YIMBE  
Directeur Général